ÉDITO



J'ai le plaisir de vous présenter dans ce programme les nouvelles activités périscolaires qui seront effectives dès le 16 septembre. Elles ont été conçues afin de permettre aux enfants de renforcer leurs compétences de façon ludique et d'aborder les enseignements fondamentaux dans les meilleures conditions. Elles sont gérées par nos animateurs et des intervenants spécialement recrutés pour leurs apports pédagogiques et leur implication auprès des jeunes publics. En vous souhaitant bonne lecture.

Elvira Jaouën
Maire de Courdimanche

AU PROGRAMME

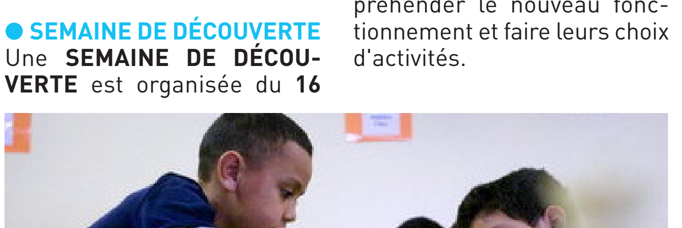
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
APPRENDRE LA CONFIANCE	**Yoga** 40 min / oui / 36		**Sophrologie** 15 min / oui / 60	**Théâtre** 45 min / oui / 36
APPRENDRE EN JOUANT	**Petits débrouillards** 1h / oui / 30	**Echecs** 40 min / oui / 70	**Ludothèque Mobile** Jeux de lettres - scrabble — libre / non / tous	
APPRENDRE LA CITOYENNETÉ		**Chinois** 40 min / oui / 36		
	Ecole de la Nature : actions quotidiennes (tri, poulailler, potager...) Activités spécifiques selon planning affiché			

Durée d'un atelier — *Inscription* — *Nombre de places total*

ACTIVITÉS : MODE D'EMPLOI

Les nouvelles activités, organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, débuteront le 16 septembre.

● SEMAINE DE DÉCOUVERTE
Une **SEMAINE DE DÉCOUVERTE** est organisée du **16 au 20** septembre. Vos enfants pourront découvrir les différents ateliers et pôles ressources pour mieux appréhender le nouveau fonctionnement et faire leurs choix d'activités.



● DES ACTIVITÉS POUR TOUS
L'organisation est prévue pour que chaque enfant puisse participer à une activité au moins une fois par semaine.

● DES PARENTS INFORMÉS
Un tableau de vie affiché à l'entrée de chaque CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) permettra de vous informer sur les choix de votre enfant. Angéline Leschave (directrice périscolaire) est à votre écoute pour vous renseigner sur ce nouveau dispositif.

TÉMOIGNAGE

Alexandra Legou - Thérapeute Sophrologue Relaxologue



J'interviendrai surtout auprès des tout-petits. La sophrologie leur permettra de mieux aborder leur scolarité, en les aidant à se canaliser à se concentrer, à se reposer ou au contraire à s'éveiller. Cela passe principalement par des techniques de respiration et des exercices ludiques. Il y aura à la fois du travail collectif et individuel. En lien avec les institutrices, j'adapterai les séances à leurs besoins pédagogiques. Je serai aussi observatrice en classe pour repérer des comportements particuliers (isolement, agitation, etc.) afin de personnaliser mon action au plus près des besoins de l'enfant. La sophrologie apporte de réels bienfaits aux écoliers et des résultats concrets sur leurs attitudes verbale et physique se font immédiatement sentir (ils peuvent rester assis plus longtemps, leur gestuelle est plus apaisée). L'idée est de les aider à gérer le stress pour leur permettre de devenir des adultes plus zen !

INFOS+

↗ AU COEUR DE LA RÉFORME

Les activités ont été choisies pour répondre à trois ambitions éducatives majeures :
↗ Apprendre la confiance
↗ Apprendre en jouant
↗ Apprendre la citoyenneté
Chacun de ces trois axes sera décliné selon deux approches laissées au libre choix de l'enfant. Il pourra soit participer à un atelier structuré avec un intervenant, soit rester encadré dans un pôle ressource (ludothèque, bibliothèque, etc.).

↗ UN RENOUVELLEMENT ASSURÉ

Une nouvelle programmation sera proposée dans chaque école tous les trimestres. Par ailleurs, les nouvelles activités n'impliquent pas de facturation supplémentaire. Le coût de l'accueil périscolaire reste inchangé. ***Bientôt dans votre école : des ateliers chorale.***

↗ VOTRE CONTACT



À l'école des Croizettes :
Angéline Leschave
01 34 46 03 30
ou 06 13 59 28 73



Réforme des rythmes scolaires
à Courdimanche

Activités périscolaires : mode d'emploi à l'école Des Croizettes

F.A.Q
foire aux questions

La réforme des rythmes scolaires est à la fois une formidable opportunité pour nos enfants, mais une source de bouleversement de nos habitudes quotidiennes. Avec le temps, les habitudes s'installeront mais en attendant, voici les réponses aux questions les plus courantes.

Comment se passe le pôle leçon ? Est-il payant ? Comment y inscrire les enfants ?

● ***Le pôle leçon*** *remplace l'étude et est intégré au temps périscolaire du soir. Il ne donne pas lieu à une tarification supplémentaire et un goûter sera servi à tous les enfants.*

● ***Pour y inscrire votre enfant****, il suffit soit, de le signaler dans la fiche d'inscription, soit d'en informer le/la directeur/trice du CLAE de votre enfant.*

À quelle heure les enfants peuvent-ils être récupérés ?

● ***Vous pouvez venir le chercher à l'heure de votre choix****, avec l'assurance que son travail scolaire sera fait pour 18h au plus tard. Un symbole inscrit dans le cahier de texte vous permettra de controler le passage au pôle leçon.*

Que se passe-t-il après la classe le mercredi ? Où les enfants mangent-ils ? peuvent-ils être récupérés entre 13h et 13h30 ? Peuvent-ils être amenés entre 13h et 13h30 ?

● ***Le mercredi après la classe deux possibilités principales** :*

1- Votre enfant rentre à la maison tout de suite à la fin de la matinée (11h45);

2- Il fréquente le centre de Loisirs. Les enfants scolarisés à la Louvière, à l'école André Parrain ou à Saint-Louis rejoignent le centre de loisirs des Croizettes en car.

● ***Si vous travaillez,*** *il vous est possible d'obtenir une dérogation sur simple demande afin de le faire manger au restaurant scolaire des Croizettes. Dans ce cas, vous devrez venir le chercher entre 13h30 et 14h.*

● ***Si vous souhaitez que votre enfant fréquente le centre de loisirs après un repas pris à la maison,*** *c'est également possible. Il vous suffit de venir l'accompagner entre 13h30 et 14h au centre de loisirs des Croizettes.*

Comment les enfants s'inscrivent-ils aux activités du midi s'ils ne mangent pas à la cantine ?

● ***Le retour après le repas est possible*** *soit juste avant l'école (à partir de 14h05) soit entre 13h20 et 13h30 afin de pouvoir participer aux ateliers qui commencent à 13h20 ou pour bénéficier des activités organisées en « pôles ressources ».*

